

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 22 juin 2010 à 20 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Madame Johanne Harvey est arrivée vers 20 h 15.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Gilles Renaud	Directeur de centre
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur adjoint des Services des ressources humaines

Dans l'assistance, la présence est constatée de sept personnes.

À l'ouverture de la séance, il est procédé à l'assermentation d'un commissaire soit monsieur Jean-Pierre Hogue.

Président(e)

Les commissaires adoptent ensuite l'ordre du jour de la présente séance et approuvent un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 271 0610 : Madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0610-11 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

7.3 Demande de révision d'une décision.

11.5 a) Nomination à des postes de conseillers en orientation.

11.5.b) Nomination à des postes d'animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

QUE, par ailleurs, soit prévu à l'article 15 de l'ordre du jour un ajournement de la séance au 6 juillet 2010.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 272 0610 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0610-12, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-aux-Sables fait une intervention en référant à une demande présentée par la municipalité à la commission scolaire (Résolution 2010-06-232). Plus particulièrement, il est demandé de revoir le scénario de transferts d'élèves et de prévoir une concertation avec la municipalité dans la recherche de solutions.

Madame la commissaire Johanne Harvey est arrivée pendant l'intervention précitée.

Par la suite, des parents d'élèves de Lac-aux-Sables soit madame Nathalie Sauvageau ainsi que monsieur Alain-André Bédard et madame Line Trépanier prennent successivement la parole pour exprimer la volonté que leurs enfants fréquentent l'école Le Sablon d'Or.

Madame la présidente Danielle Bolduc invite le directeur général à fournir des informations en réponse aux interventions.

Il est alors fait part de la clientèle scolaire et du fait que celle-ci a évolué dans les dernières semaines. Ainsi, les demandes présentées seront considérées en tenant compte de cette variation de la clientèle.

Président(e)

Secrétaire

De plus, madame Bolduc indique à madame Valérie Cloutier qu'elle communiquera avec cette dernière concernant ses représentations.

À ce moment-ci, madame Guylaine Gagné, une employée de la commission scolaire, désire s'adresser aux membres du conseil des commissaires concernant un dossier personnel.

Compte tenu de la nature du sujet, il est procédé à 20 h 40 à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 273 0610 : Monsieur Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la séance du conseil des commissaires

RÉSOLUTION 274 0610 : Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Marco Trottier quitte à ce moment-ci.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Affectations temporaires du personnel de direction d'établissement

RÉSOLUTION 275 0610 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soient déposées les affectations temporaires de cadres d'établissement 2010-2011 telles que décrites au document 0610-13.

Adopté unanimement

Congé sans traitement d'un membre du personnel d'encadrement

RÉSOLUTION 276 0610 : CONSIDÉRANT que madame Isabelle Vincent, conseillère en gestion de personnel aux Services des ressources humaines, a présenté une demande de congé sans traitement pour la période du 7 juin 2010 au 23 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le supérieur immédiat et la Direction générale recommandent l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à madame Isabelle Vincent, conseillère en gestion de personnel aux Services des ressources humaines, pour une période plus restreinte, soit du 7 juin 2010 au 7 octobre 2010.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

QUE les documents 0110-05 « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013 », 0310-07 « Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2010-2011 » et 0310-08 « Actes d'établissement 2010-2011 » soient mis à jour tenant compte de ces modifications.

Adopté unanimement

Parc-école à
l'école Saint-
André à
Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 279 0610 :

l'école Saint-André;

CONSIDÉRANT que l'école institutionnelle de Shawinigan-Sud a élaboré un projet de parc-école à

CONSIDÉRANT que l'école sollicite l'appui de la commission scolaire dans la réalisation de son projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie l'école institutionnelle de Shawinigan-Sud dans le cadre de son projet de parc-école à l'école Saint-André;

QUE, de plus, soit autorisé le versement par la commission scolaire d'une contribution au montant de 1 000 \$ pour ce projet.

Adopté unanimement

Projet de Loi 100

RÉSOLUTION 280 0610 :

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette par le gouvernement du Québec le 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires sont des gouvernements locaux et autonomes, et qu'elles sont régies par un conseil des commissaires qui a pour fonction, notamment, d'adopter ses prévisions budgétaires fondées sur l'élaboration des besoins précis de la population qu'elle dessert et des obligations que lui impose leur loi habilitante;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires sont administrées par des commissaires élus, ce qui leur donne pleine légitimité pour exercer leur discrétion dans l'exercice de la gestion budgétaire;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* leur confère l'autorité quant à la répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que les réductions de dépenses demandées en vertu du Projet de Loi n° 100 à l'égard de la formation et des frais de déplacement concernent notamment des montants consacrés à la formation et aux déplacements des enseignants, professionnels et autres personnels en service aux établissements sur un vaste territoire, et ce, afin de soutenir la réussite des élèves, mission première de la Commission scolaire de l'Énergie;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que ces réductions mettent en péril les activités de formation prévues dans le cadre de la planification stratégique de la commission scolaire et de sa convention de partenariat afin d'augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant 20 ans à 78 % pour 2020, un des cinq buts de la ministre;

CONSIDÉRANT que les coupures exigées concernent également des investissements en publicité visant à valoriser l'école publique, minimiser le transfert d'élèves vers l'école privée, promouvoir les services éducatifs du réseau public d'éducation alors que les écoles privées du Québec ne sont pas touchées par cette loi ainsi qu'à promouvoir la formation professionnelle pour respecter un autre but fixé par la ministre, à savoir l'augmentation du nombre d'inscriptions en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que ces mêmes coupures concernent des investissements en publicité pour se conformer aux obligations légales en matière d'information et de reddition de comptes à la population et à la clientèle notamment, et sans limiter la portée de ce qui précède, elles concernent la parution d'avis publics, la tenue de séances publiques, la production et la diffusion de rapports annuels et de déclaration de services, la diffusion obligatoire des modalités du recours au protecteur de l'élève, de même que les exigences prochaines de diffusion de l'information à être mises en œuvre dans l'esprit du projet de règlement édicté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT que les autres frais de publicité de la commission scolaire se composent d'affichage dans les journaux aux fins de recrutement dans des secteurs où il y a pénurie;

CONSIDÉRANT que les réductions des dépenses de fonctionnement imposées à l'égard de l'effectif du personnel d'encadrement et du personnel administratif ne tiennent pas compte de la situation des commissions scolaires où en raison de l'effectif scolaire le nombre de membres du personnel d'encadrement est sérieusement limité et amputé, et ce, malgré que les obligations administratives soient les mêmes pour toute commission scolaire;

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires du gouvernement du Québec et la nécessité de retrouver l'équilibre budgétaire du Québec;

CONSIDÉRANT les contraintes déjà imposées aux commissions scolaires sur l'utilisation de leurs surplus;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que la Commission scolaire de l'Énergie conserve son autonomie à l'égard des moyens à prendre pour maintenir son propre équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le taux de coût de gestion des commissions scolaires est en moyenne de 5,5 %;

CONSIDÉRANT que ce taux peut être comparé avantageusement à celui de n'importe quel autre organisme privé ou public;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT les nombreuses redditions de comptes budgétaires auxquelles la commission scolaire doit se soumettre tant envers sa population qu'envers le gouvernement du Québec et sans limiter la portée de ce qui précède, les nombreuses redditions de comptes budgétaires exigées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), les redditions de comptes exigées par la *Loi sur l'instruction publique* envers notre population et l'obligation que les États financiers des commissions scolaires soient maintenant conformes aux Pratiques Comptables Généralement Reconnues (PCGR), ce qui génère nécessairement des frais de gestion;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE :

QUE soit dénoncé le contenu du Projet de Loi n° 100 – *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*;

QUE soit réaffirmée l'autonomie des commissions scolaires relativement à leur gestion des ressources financières;

QUE soit demandé au gouvernement du Québec d'établir le niveau global de subvention aux commissions scolaires de façon à ce qu'elles participent à l'effort collectif afin d'assainir les finances publiques sans toutefois leur dicter des modalités de réduction des dépenses, ni leur mode de gestion, lesquels relèvent uniquement des commissions scolaires qui doivent en rendre compte annuellement, et ce, conformément aux encadrements légaux;

QUE soit demandé au gouvernement du Québec de s'associer au réseau des commissions scolaires dans la recherche de solutions sur tous sujets qui les concernent afin qu'elles aient la possibilité de contribuer positivement, et ce, dans le respect de leurs rôles et responsabilités plutôt que de forcer ces dernières à réagir par la voie de résolution;

QUE soit transmise une copie de la présente résolution au premier ministre, monsieur Jean Charest, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, madame Michelle Courchesne, au ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, à la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Gagnon-Tremblay, au critique en éducation du Parti Québécois, monsieur Pierre Curzi, aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie, à toutes les autres commissions scolaires ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 4.7 « Modifications au régime pédagogique », il est convenu de considérer cet article lors de la séance d'ajournement du conseil des commissaires.

Président(e)

Projet de centre national d'entraînement en curling

RÉSOLUTION 281 0610 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 43 0909, que la Commission scolaire de l'Énergie a accordé son appui à un projet de Centre national d'entraînement en curling, lequel projet prévoyait qu'il serait situé à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que cet appui comportait le leadership dans la présentation du dossier ainsi qu'un engagement financier dans la réalisation du projet conjointement avec les différents partenaires dont notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que le projet fut soumis dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives et qu'il était conditionnel à une aide financière du gouvernement du Québec et à l'autorisation d'un emprunt pour la somme globale du projet soit 6 461 754 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a informé la Commission scolaire de l'Énergie de la non-autorisation de l'emprunt afférent à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie cesse ses démarches dans le cadre du projet de Centre national d'entraînement en curling à l'école secondaire des Chutes et qu'elle considère ce dossier comme étant clos.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 4.9 « Probation de cadres, la proposition ci-après décrite est faite ».

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 282 0610 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que l'article 4.9 de l'ordre du jour soit déplacé pour être considéré à l'article 14.1, et ce, à huis clos.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 283 0610 : CONSIDÉRANT que monsieur Maurice Magny, père de madame Patricia Magny, directrice au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, est récemment décédé;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Patricia Magny et à sa famille.

Adopté unanimement

Président(e)

RÉSOLUTION 284 0610 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement aux hors cadres afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de madame Maryse Demers à titre de directrice générale adjointe des Services éducatifs (jeunes) soumise par le directeur général au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2009-2010 tel que déterminé dans l'évaluation de madame Maryse Demers à titre de directrice générale adjointe des Services éducatifs (jeunes), laquelle est conservée dans le dossier personnel de celle-ci.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 285 0610 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement aux hors cadres afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de monsieur Serge Carpentier à titre de directeur général adjoint des Services administratifs soumise par le directeur général au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2009-2010 tel que déterminé dans l'évaluation de monsieur Serge Carpentier à titre de directeur général adjoint des Services administratifs, laquelle est conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 286 0610 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement aux hors cadres afin de souligner l'excellence du travail accompli;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité formé à cette fin a présenté ses recommandations au conseil des commissaires concernant le directeur général, monsieur Claude Leclerc;

CONSIDÉRANT que les recommandations font preuve d'un niveau de satisfaction élevé au regard de l'esprit d'équipe, de la disponibilité, du leadership, de la vision, de l'innovation et de la gestion;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2009-2010, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général, laquelle est conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Engagement d'un
hors cadre

RÉSOLUTION 287 0610 :

CONSIDÉRANT, en référence au terme du mandat de monsieur Claude Leclerc à la Direction générale de la Commission scolaire de l'Énergie, qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler cet emploi;

CONSIDÉRANT, suite à ce processus, que le comité de sélection a soumis une recommandation concernant l'engagement au poste de directrice générale ou de directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat est également recommandé relativement à cet engagement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient retenues la recommandation du comité de sélection et les modalités contractuelles afférentes concernant l'engagement de monsieur Denis Lemaire au poste de directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE, plus particulièrement, l'entrée en fonction de monsieur Lemaire au poste de directeur général soit le 2 août 2010;

QUE la présidente madame Danielle Bolduc soit autorisée à signer le contrat ici en cause pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour afin de devancer la considération d'un article.

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 288 0610 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié pour que l'article 12.7 « Achat de machinerie lourde – École forestière de la Tuque » soit considéré immédiatement.

Adopté unanimement

Monsieur Gilles Renaud est alors invité à fournir des renseignements concernant l'achat de machinerie lourde.

Après avoir reçu les explications requises, les commissaires autorisent cet achat et une résolution est adoptée en ce sens.

Achat de machinerie lourde – École forestière de La Tuque

RÉSOLUTION 289 0610 : CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'achat d'une pelle hydraulique sur chenilles;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 16 juin 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-14;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des représentants de l'École forestière de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'achat d'une pelle hydraulique sur chenilles avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit, Équipements SMS de Trois-Rivières au montant de 174 425 \$, plus les taxes applicables;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Par la suite, et eu égard aux sujets présentés par les commissaires, il est précisé que des cartes de félicitations seront transmises à des écoles pour les galas méritas.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Maryse Demers soumet alors des recommandations lesquelles sont acceptées au terme des explications fournies.

Transferts d'élèves 2010-2011

RÉSOLUTION 290 0610 : CONSIDÉRANT, en référence à la politique des transferts d'élèves de la Commission scolaire de l'Énergie, que cette dernière doit procéder à des transferts d'élèves en vertu des critères d'inscription qu'elle a établis;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soient adoptés les transferts d'élèves de maternelle de l'école de la Vallée-de-Mékinac décrits au document 0610-15;

QUE par la suite, le document 0610-04, relatif aux transferts d'élèves 2010-2011, soit mis à jour en tenant compte de ces transferts.

Adopté unanimement

Convention de
partenariat

RÉSOLUTION 291 0610 : CONSIDÉRANT que des modifications ont été faites à la *Loi sur l'instruction publique* visant à instaurer un nouveau mode de gouvernance, et ce, en vue d'accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves ainsi que la performance globale du système d'éducation;

CONSIDÉRANT que la loi établit des mécanismes favorisant l'émergence d'une culture de collaboration et de partenariat entre les paliers de gouvernance;

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat est l'outil retenu pour concrétiser les liens avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère et le plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que la convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ Les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- ✓ Les moyens que la commission entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- ✓ Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention de partenariat a été élaboré;

CONSIDÉRANT que ce projet de convention de partenariat a été déposé et soumis à l'analyse du MELS;

CONSIDÉRANT que le projet de convention de partenariat a été mis à jour en tenant compte des observations du MELS;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la commission scolaire doivent convenir d'une convention de partenariat, et ce, en conformité avec l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adoptée la convention de partenariat 2010-2013 décrite au document 0610-16.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 7.3 « Demande de révision d'une décision », celui-ci sera considéré lors de la séance d'ajournement.

Poursuivant, une recommandation est présentée concernant un sujet des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle par monsieur Denis Lampron. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Entente
administrative
portant sur l'Atlas
Emploi Mauricie
2009-2011

RÉSOLUTION 292 0610 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est partenaire du comité Formation professionnelle et formation technique (FPFT) et de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à titre de partenaire, de conclure une entente administrative portant sur l'Atlas Emploi Mauricie 2009-2011;

CONSIDÉRANT que l'Atlas Emploi est un outil informatisé permettant de caractériser l'emploi dans la région, les déplacements de la main-d'œuvre ainsi que leur évolution et qu'il présente les données selon les municipalités ou regroupements de municipalités;

CONSIDÉRANT que l'Atlas Emploi Mauricie est développé sous l'égide d'Emploi-Québec, en collaboration avec les partenaires du développement économique de la Mauricie et que la Conférence régionale des élus de la Mauricie est mandataire;

CONSIDÉRANT que la réalisation du mandat de l'Atlas Emploi Mauricie est confiée à Géoimage Solutions, une compagnie de recherche et de développement dans le domaine de la géomatique;

CONSIDÉRANT que l'assemblée des partenaires reconnaisse l'importance de conclure une entente administrative permettant de clarifier leurs rôles respectifs ainsi que leurs obligations;

CONSIDÉRANT que l'obligation afférente à la Commission scolaire de l'Énergie est de signer l'entente ici concernée;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle est le représentant de la commission scolaire à ce comité;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue PROPOSE que monsieur Denis Lampron soit autorisé à signer pour et nom de la Commission scolaire de l'Énergie l'entente administrative portant sur l'Atlas Emploi Mauricie 2009-2011.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, les résolutions ci-après décrites sont adoptées en suivi des renseignements fournis par monsieur Serge Trudel.

Budget 2010-2011

RÉSOLUTION 293 0610 : CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie prévoit des revenus de 118 548 246 \$ et des dépenses de 118 416 857 \$ pour un surplus prévu de 131 389 \$;

CONSIDÉRANT que le budget a été fait selon les règles budgétaires transmises par le MELS et conditionnel à leur adoption;

CONSIDÉRANT que le budget a été analysé par le comité de vérification formé par le conseil des commissaires et que son adoption est recommandée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

Taux de la taxe scolaire 2010-2011

RÉSOLUTION 294 0610 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 303 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire peut imposer une taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption du budget de la commission scolaire;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2010-2011, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et conditionnel à l'adoption du règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire conforme aux paramètres initiaux du 10 juin 2010.

Adopté unanimement

Intérêts sur
arrérages de taxes

RÉSOLUTION 295 0610 :

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire est exigible à la date d'échéance de paiement du compte de taxe;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêt de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2010-2011.

Adopté unanimement

Taux
compensatoires
applicables dans le
cadre de la
Politique sur les
frais de
déplacement, de
repas et de séjour

RÉSOLUTION 296 0610 :

CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour, que les taux compensatoires applicables dans le cadre de cette politique sont déterminés par résolution du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT, par suite d'une étude réalisée par les Services des ressources financières, qu'il est recommandé de procéder à des modifications quant à la formule de calcul des taux compensatoires;

CONSIDÉRANT que les taux compensatoires ont été analysés par le comité de vérification formé par le conseil des commissaires et que leur adoption est recommandée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que les taux compensatoires applicables dans le cadre de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour soient ceux décrits au document 0610-17, lesquels sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources financières monsieur Serge Trudel fournit ensuite des informations concernant une entente avec une institution financière.

Président(e)

Secrétaire

Huis clos

À ce moment-ci, soit à 23 h 10, il est proposé la tenue d'un huis clos.

Résolution 299 0610 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Réouverture de la séance

À 23 h 20, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Résolution 300 0610 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE des commissaires. que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Dossier d'une employée

RÉSOLUTION 301 0610 : CONSIDÉRANT que le 4 juin 2010 madame Guylaine Gagné a été convoquée pour mesures disciplinaires, et ce, en conformité avec la clause 8-4.00 des dispositions liant dans le but de connaître sa version des faits;

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2010, une correspondance lui a été transmise confirmant l'intention de la Commission scolaire de procéder à la résiliation de son contrat;

CONSIDÉRANT que le syndicat a été dûment informé tout au long des procédures;

CONSIDÉRANT que le syndicat concerné et madame Gagné ont eu l'occasion d'intervenir auprès du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les mûres délibérations du conseil des commissaires sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE :

1. que l'engagement de madame Guylaine Gagné, technicienne en service de garde, soit résilié pour cause d'inconduite, de négligence à remplir ses fonctions et d'insubordination;
2. que la direction des Services des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Adopté majoritairement

Président(e)

Secrétaire

Engagement

RÉSOLUTION 302 :0610 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé l'engagement de la personne suivante :

- ✓ Madame Micheline Trépanier, conseillère en orientation, poste de 14 h / semaine, au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 16 août 2010.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 303 0610 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit autorisé l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Madame Katia Cournoyer, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC), poste de 20 h / semaine, au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 23 août 2010;
- ✓ Monsieur David Gélinas, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC), poste de 21 h / semaine, au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 23 août 2010.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Béland quitte à ce moment-ci.

Président(e)

Secrétaire

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, les résolutions ci-après décrites sont adoptées après que monsieur Christian Lafrance ait fourni les informations requises aux commissaires.

RÉSOLUTION 304 0610 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 250 000 \$ pour la réfection de la maçonnerie, phase 1 de l'école Laflèche;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 16 juin 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-19;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des Architectes Régis Côté et associés;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a été informé de l'urgence de réaliser des travaux additionnels;

CONSIDÉRANT qu'un projet de réfection de la maçonnerie, phase 2 au montant de 400 000 \$, est inscrit au plan d'investissement 2010-2011 dans la mesure « Maintien de bâtiments »;

CONSIDÉRANT l'accord préalable obtenu du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour anticiper la réalisation de la phase 2 des travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE qu'un contrat pour la réfection de la maçonnerie, phase 1 de l'école Laflèche soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Maçonnerie LN Beaudoin de Trois-Rivières au montant de 500 812 \$, plus les taxes applicables;

QU'il demeure entendu que les travaux devront être complétés dans les treize (13) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent;

QUE le directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisé n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Octroi de contrat –
Réfection de la
maçonnerie –
École Saint-
Georges

RÉSOLUTION 305 0610 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 160 000 \$ pour la réfection de la maçonnerie de l'école Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 17 juin 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-20;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des Architectes Régis Côté et associés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE qu'un contrat pour la réfection de la maçonnerie de l'école Saint-Georges soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Les Entreprises Patrice Robichaud Inc. de Québec au montant de 151 370 \$, plus les taxes applicables;

QU'il demeure entendu que les travaux devront être complétés dans les huit (8) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent;

QUE le directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisé n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Diane Samson quitte à ce moment-ci.

Madame la présidente s'absente également de la séance et le vice-président monsieur Serge Lafontaine prend le siège de la présidente.

Octroi de contrat –
Réfection de
l'enveloppe
extérieure – École
Antoine-Hallé

RÉSOLUTION 306 0610 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 285 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Antoine-Hallé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 17 juin 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-21;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Michel Pellerin, architecte;

CONSIDÉRANT l'excédent des coûts de réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE qu'un contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Antoine-Hallé soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, P.A. Bisson de Grand-Mère au montant de 348 438 \$, taxes incluses;

QUE pour financer le dépassement de coût, les services des ressources matérielles et de l'informatique réviseront les priorités des projets à réaliser dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2009-2010 »;

QU'il demeure entendu que les travaux devront être complétés dans les huit (8) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent;

QUE le directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisé n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Amélioration de
l'accessibilité au
centre
administratif

RÉSOLUTION 307 0610 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 30850 « Amélioration de l'accessibilité des immeubles 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 179 583 \$ pour améliorer l'accessibilité au centre administratif de la rue Gignac;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 31 mai 2010 et dont les tableaux comparatifs sont décrits au document 0610-22;

CONSIDÉRANT les analyses de conformité et les recommandations des Architectes Régis Côté et associés;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT suite aux vérifications faites auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que le dépassement de coût peut être comblé par l'utilisation des sommes confirmées dans la même mesure budgétaire pour l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le contrat pour l'amélioration de l'accessibilité au centre administratif soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit : P.A. Bisson Inc. au montant de 300 482,28 \$, taxes incluses;

QU'il demeure entendu que les travaux devront être complétés dans les (16) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent;

QUE le directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisé n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Entretien ménager
– 5 établissements

RÉSOLUTION 308 0610 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres public publié dans Le Nouvelliste et sur le site SEAO pour l'entretien ménager des établissements suivants :

- ✓ École La Providence;
- ✓ École des Boisés;
- ✓ Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;
- ✓ École de la Jeune-Relève;
- ✓ École forestière (secteur forestier) et pavillons d'enseignement de l'École forestière (en forêt);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 16 juin 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-23;

CONSIDÉRANT que les soumissions des plus bas soumissionnaires sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que les soumissions des plus bas soumissionnaires conformes soient acceptées et que les contrats couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 soient accordés à :

Président(e)

Secrétaire

Établissement	Entrepreneurs	Montant annuel Taxes incluses
École La Providence	Reynald Kean Inc. 252, rue Michel Lemay Trois-Rivières (G8W 2P6)	43 650 \$
École des Boisés	Reynald Kean Inc. 252, rue Michel Lemay Trois-Rivières (G8W 2P6)	43 527 \$
Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice	André Baker 139, 131 ^e Rue Shawinigan-Sud (G9P 4C4)	48 536,25 \$
École de la Jeune-Relève	André Baker 139, 131 ^e Rue Shawinigan-Sud (G9P 4C4)	35 837 \$
École forestière (secteur forestier) et pavillons d'enseignement à l'École forestière (en forêt)	Produits de nettoyage BL 950, boulevard Ducharme La Tuque	44 021,25 \$

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Entretien ménager
– École Jacques-
Buteux

RÉSOLUTION 309 0610 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres public publié dans Le Nouvelliste et sur le site SEAO pour l'entretien ménager de l'école Jacques-Buteux à La Tuque;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite le 18 juin 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-24;

CONSIDÉRANT que la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE qu'un contrat pour l'entretien ménager de l'école Jacques-Buteux soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Produits de nettoyage B.L. de La Tuque, au montant annuel de 45 000 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Madame Danielle Bolduc réintègre la séance et reprend son siège de présidente.

Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 310 0610 :

à l'école »;

CONSIDÉRANT la politique en matière de saine alimentation dans le cadre du « Programme Virage santé

CONSIDÉRANT que les concessionnaires des services alimentaires des écoles secondaires offrent une alimentation variée et privilégient les aliments de bonne valeur nutritive tout en éliminant les aliments à faible valeur nutritive;

CONSIDÉRANT les augmentations des prix en général du panier alimentaire ainsi que la hausse du salaire minimum;

CONSIDÉRANT les demandes de majoration du prix du repas de la part des 3 concessionnaires pour l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l'acceptation de majoration des coûts des repas pour l'année scolaire 2010-2011, à savoir :

Concessionnaires	Écoles	Coût du repas 2009-2010	Coût prévu du repas 2010-2011
Aramark Québec Inc.	Des Chutes, du Rocher, Val-Mauricie	3,50 \$	3,60 \$
Aramark Québec Inc.	Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice	4,25 \$	4,35 \$
Buffet Nico	Paul-Le Jeune	3,50 \$	3,60 \$
Élisabeth Collins	Champagnat	3,35 \$	3,45 \$

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 311 0610 :

applicables aux investissements à la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déterminé les règles budgétaires

CONSIDÉRANT que les montants déterminés dans ces règles ont été inscrits au budget d'opération de l'année scolaire 2010-2011 et répartis dans les cinq mesures suivantes :

- ✓ Mobiliser, appareillage et outillage (MAO);
- ✓ Amélioration, modification et transformation (AMT);
- ✓ Maintien des bâtiments;
- ✓ Résorption du déficit d'entretien;
- ✓ Accessibilité aux personnes handicapées;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'une évaluation et une révision des priorités ont été réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, aux fins du partage de ces allocations pour l'ensemble des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT que la répartition des allocations a été soumise en consultation auprès des directions d'écoles et de centres;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le plan d'investissement 2010-2011 soit adopté tel que décrit au document 0610-25.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est convenu de modifier la date de la séance d'ajournement prévue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

À 23 h 55, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la séance

RÉSOLUTION 312 0610 : Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit déclarée ajournée la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie au lundi 28 juin 2010 à 19 h 30 au centre administratif.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire